

## **CONSEIL DE HAMEAUX**

**La Fracette – Les Courrier – Les Ciseaux –  
Les Moulins – Les Panières – Le Carneret -  
Le Pont du Lac – Chez Joubert – Les Teppaz**

**Compte rendu de la réunion du 24 oct 2015**

**Présents** (11 personnes représentant 8 foyers) : Corine Dadot, Pascal Thiévenaz, Bruno et Sophie Noury, Céline Boiton, Thérèse Thiévenaz, Jean et Martine Albert, Alix Isaac, Elisabeth Braure, Jacques Martin.

**Animatrice** : Brigitte Bienassis (maire)

**Excusés** : Chantal Thiévenaz, Marie-Thérèse Vincent, Florian.

-----  
Chez Monsieur et Madame Pascal THIEVENAZ à la Fracette .

Après le pot d'accueil, la séance est ouverte à 14 h 55 par un tour de table de présentation de chacun des participants pour les nouveaux arrivés sur la commune.

### **1. Validation du document « conseils de hameaux, mode d'emploi »**

Brigitte Bienassis rappelle la méthode de travail qui a permis l'élaboration du document « Conseils de Hameaux- Mode d'emploi ».

Un groupe de travail a été constitué, il s'est réuni quatre fois entre Mars et Juillet 2015 ; au total, soit directement, soit par mails une quinzaine de personnes ont été consultées ; lors de notre rencontre du 11 Avril 2015 les habitants ont été amenés à préciser ce qu'ils attendaient des Conseils de Hameaux ; le projet de texte a été distribué aux habitants le 12 Octobre 2015.

Passant à la lecture du document une attention particulière est apportée au préambule, l'idée directrice des Conseils de Hameaux est de susciter l'intérêt des habitants pour la gestion des affaires communales ; l'apport des habitants constitue une réelle richesse pour l'équipe municipale, cela a pu être vérifié lors de la consultation faite pour la traversée du bourg.

A noter que le lotissement du Cozon fait partie du conseil du bourg et non de celui de la Fracette.

Au paragraphe 8 du document la question d'une possibilité de vote a été abordée. Le Conseil de Hameaux étant un lieu d'échanges d'idées et de réflexion et non pas de décision, celle-ci revenant au Conseil municipal, le principe de « non vote » a été retenue.

En final, après discussion, le projet de texte « Conseils de Hameaux- Mode d'emploi » est approuvé à l'unanimité.

*Question* : Quel est le rôle du « relai » ?

*Réponses* :

- la personne « relai » prend des notes lors des Conseils et rédige un projet de compte-rendu.
- elle distribue les invitations et les comptes rendus.
- quelques fois, très rarement, elle est consultée par les habitants pour des questions techniques.

### **2. Résultat de l'expérience faite sur l'extinction nocturne au hameau de la Fracette.**

Les avis sont majoritairement favorables à l'extinction nocturne de 23h à 5h, car cela permet une certaine découverte heureuse du monde de la nuit (étoiles, faunes nocturnes). Toutefois un habitant souhaiterait repousser à minuit, estimant que le village est lugubre dans l'obscurité.

Brigitte Bienassis rappelle que cette expérimentation s'est faite après consultation des habitants lors du Conseil de hameaux du 4 Octobre 2014.

Une enquête sera effectuée auprès des habitants concernés pour élargir ce retour d'expérience.

Pour mémoire, un diagnostic de l'éclairage public est prévu sur l'ensemble de la commune. Il permettra d'identifier les sources d'économies d'énergie possibles au regard de la qualité du service (rénovation des équipements, nombre de points lumineux, puissance des ampoules, plage d'extinction en fonction

des différents secteurs).

### 3. « Actualités-automne 2015 »

Ce document amène les remarques et les questions suivantes :

- cimetière : les feuilles des arbres à l'arrière du cimetière tombent sur les tombes : ne pourrait on pas les couper ? ==> les arbres seront coupés.
- Bureau de poste : la pétition a bien pour objet de défendre le bureau et son agent en demandant la mise en place d'un dispositif de remplacement des agents lors de leurs absences. A signer avant le 15 novembre en vue d'une rencontre du responsable de la Poste.
- communauté de communes : la dénomination PLUi-H souligne le caractère intercommunal du PLU en se préoccupant de l'habitat pour une homogénéité de celui-là sur l'ensemble de la Chartreuse.
- Communauté de communes / projet de territoire : L'objectif est d'établir un plan de développement pour les vingt années à venir.
- la collecte des ordures ménagères est actuellement facturée 141 euros auprès de chaque famille et réglée à la Communauté de communes ; à partir de 2016 cette taxe figurera sur la taxe d'habitation, son assiette donc son montant seront différents.
- Accueil des migrants : l'Etat sollicite les communes dans le cadre d'un effort national pour recenser et mettre à la disposition des structures et des associations spécialisées dans la gestion des migrants, des logements disponibles ; dans le cas d'une mise à disposition par des particuliers celle-ci se fera par l'intermédiaire de structures habilitées ; un groupe de travail ad hoc sera mis en place par la municipalité. Les habitants sont favorables à cette démarche.
- Projet de cuisine locale : un intérêt tout particulier est exprimé pour ce projet.

### 4. Questions diverses.

- la Communauté de communes pourrait elle acheter une caméra thermique qui pourrait être prêtée aux habitants pour effectuer leur propre diagnostic thermique ? ==> sera transmis à la CCCC
- le globe du luminaire du parking de la Fracette est ouvert ==> sera signaler au service technique
- les feux de déchets sur le hameau de la Fracette constituent une gêne réelle ==> rappel les feux sont interdits en zone d'habitation. Le signaler en mairie quand cela se produit.
- Déchets verts : il est rappelé que la CCCC met à la disposition des particuliers des composteurs (20 €) et deux broyeurs. Cependant certains déchets tels les prunelliers ne peuvent pas être broyés avec du matériel non professionnel. La personne chargée de la gestion des déchets à la Communauté de communes est Pascaline MÉNARD, tél : 04 76 66 65 24 [p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr](mailto:p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr)
- Barrière de sécurité : aux Courriers et à la Fracette, certaines barrières sont à réparer ==> à voir dans le budget 2016

### 5. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Revenant au premier point de l'ordre du jour le compte-rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

.....  
La séance est levée à 17h10  
.....

Prochain conseil de Hameaux chez André et Martine ALBERT aux Courriers

**Thème** : les déchets avec la participation d'un intervenant de la CCCC

<b>Samedi 30 avril 2016 à 14h30</b>
-------------------------------------